



URBANISME

DEMANDE DE PERMIS/CERTIFICAT POUR
RÉNOVATION EXTÉRIEURE

ZONE : _____ DATE : _____

Espace réservé à l'administration

PIIA

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

Remplir votre demande → Attendre le traitement de votre demande (30 jours max.) → Signer et payer le permis

Mise en garde : Les informations du présent document agissent à titre de renseignement et ne constitue aucunement une liste exhaustive, il demeure de la responsabilité du requérant de se référer au texte officiel des règlements d'urbanisme, à la nature des travaux, ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables qui prévalent sur l'information ci même contenue, le cas échéant. * **Des informations supplémentaires pourront être exigées.**

Pour toutes informations : Veuillez contactez le service d'urbanisme au **418-285-0110 #4**

Partie 1

IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non* (*si non, une procuration du propriétaire est requise*)

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Rés :

Bur :

Cell. :

IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX :

Même que le requérant :

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Bur. :

Cell. :

Télec. :

Numéro - RBQ :

Partie 2

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX (À DÉCRIRE OU PRÉCISER SUR LE PLAN)

1	Nature des travaux : Type de travaux (<i>vous pouvez détailler ces informations sur une page annexe</i>):	<input type="checkbox"/> Toiture <input type="checkbox"/> Mur de fondation <input type="checkbox"/> Drain agricole/fondation <input type="checkbox"/> Isolation <input type="checkbox"/> Portes, combien : _____ <input type="checkbox"/> Fenêtres, combien : _____ <input type="checkbox"/> Revêtement extérieur <input type="checkbox"/> Autre : _____
2	Façade touchée :	<input type="checkbox"/> Arrière <input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Côté droit <input type="checkbox"/> Côté gauche
3	Niveau du bâtiment touché par les travaux :	<input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Rez-de-chaussée <input type="checkbox"/> Étage/Toiture
4	Matériaux actuels Matériaux futurs	_____
5	Nombre de logements touchés :	_____
6	Aire touchée (approximative)	_____
7	Autres informations pertinentes à la demande	_____



Partie 3			
ÉCHÉANCE, COÛT ET DÉTAILS DES TRAVAUX :			
Date prévue des travaux :		Fin des travaux :	
Valeur approximative des travaux :			

Partie 4
CROQUIS
N'oubliez surtout pas de fournir avec votre demande :
<input type="checkbox"/> Liste/croquis décrivant les éléments touchés par les travaux : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Localisation des travaux sur les façades et étages concernés <input type="checkbox"/> Matériaux remplacés et ceux qui seront utilisés ; <input type="checkbox"/> Formulaire et documents nécessaires lorsque soumis au PIIA, lors d'un ajout de logement ou de modification des numéros civiques; <input type="checkbox"/> Procuration du propriétaire (<i>lorsqu'applicable</i>) ; <input type="checkbox"/> Autre(s) : _____

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :
Nom : Date :
N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant l'obtention d'un permis ou certificat.
<p>NOTES : POUR TOUT USAGE</p> <p><u>Modifications au permis :</u> Le permis de construction est émis selon les documents remis à la ville, toutes modifications ou tout ajout à ceux-ci doivent être signalés et intégrés à une modification au permis, et ce, avant d'effectuer les travaux. Le permis est émis pour la durée déclarée des travaux sur une période maximum d'un an ;</p> <p><u>Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :</u> Certains secteurs de la municipalité sont soumis au Règlement relatif aux PIIA qui gère certains aspects extérieurs des bâtiments quant aux gabarits, couleurs, et matériaux utilisés. Il est important de bien se renseigner avant d'entreprendre des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment soumis à ce règlement (PIIA – voir l'annexe appropriée) ;</p> <p><u>Extension de permis :</u> Il est possible d'obtenir une seule fois une extension de votre certificat d'autorisation pour une période maximale de 6 mois. Les coûts sont alors réduits de 50% et la procédure de demande est simplifiée. Si les travaux ne sont pas terminés suite à l'échéance de votre permis, ou de cette extension, vous devrez alors recommencer la procédure complète pour obtenir un nouveau certificat, respecter les normes en vigueur lors du dépôt de cette nouvelle demande, et payer tous les frais exigibles à ce moment.</p>